



Genève, le 16 juin 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Qualité de l'air en 2025: un pic d'ozone en août et des avancées inédites sur l'année

En 2025, la qualité de l'air à Genève s'inscrit à nouveau dans l'évolution favorable notée depuis plusieurs années, avec des taux de pollution au dioxyde d'azote ou aux particules fines contenus. C'est ce que révèle le bilan annuel de la qualité de l'air publié par l'Etat de Genève. Fait inédit depuis le début des mesures: aucun dépassement de la valeur limite journalière pour les particules fines (PM10) n'a été enregistré l'an passé. Notre canton n'est pas pour autant à l'abri du smog: en août dernier, pour protéger la santé durant un pic d'ozone, le second palier du dispositif Stick'AIR a été activé pour la première fois, avec notamment la mise en œuvre de la gratuité temporaire des transports publics.

L'analyse détaillée des données disponible dans le rapport de la qualité de l'air 2025 publié par l'Etat de Genève indique que durant plus de 320 jours, les taux de polluants n'ont dépassé aucune des valeurs limites prescrites par la loi. Chiffres à l'appui, c'est la période du printemps et surtout de l'été qui a été la moins favorable à la qualité de l'air.

Ozone, le trouble-fête d'un été 2025 très ensoleillé

C'est l'ozone, dont la formation est favorisée par l'ensoleillement, qui explique ce constat relevé année après année. Ce gaz instable, généré par l'action du soleil sur des polluants issus essentiellement des activités humaines, a ainsi trouvé des conditions particulièrement favorables l'été dernier, marqué par des périodes de soleil intense dans un contexte de canicule. C'est ce phénomène qui a été à l'origine des atteintes notées durant plus d'une quarantaine de jours en 2025, entre avril et septembre, avec une situation de pic en août nécessitant l'activation du dispositif Stick'AIR pour protéger la santé des plus fragiles. L'ozone, avec ses poussées estivales récurrentes, se démarque donc à nouveau des autres polluants, qui s'inscrivent quant à eux dans l'évolution favorable de la qualité de l'air relevée depuis plusieurs années à Genève.

Poussière fines et dioxyde d'azote: des taux contenus

En effet, pour la cinquième année consécutive en 2025, le dioxyde d'azote respecte les valeurs limites annuelles à toutes les stations de mesures cantonales. De plus, aucun dépassement de la limite journalière n'a été relevé, comme c'est le cas depuis une dizaine d'années.

Le bilan est aussi positif pour les particules fines: la moyenne annuelle en PM10 est à

nouveau partout en dessous des seuils légaux, comme depuis une dizaine d'années. Pourtant, 2025 a été marqué par des épisodes défavorables, notamment des passages de nuages de sable du Sahara et de fumées issues de grands feux de forêt au Canada, ce qui explique des concentrations annuelles qui ne sont pas aussi basses qu'en 2024. Néanmoins, aucun de ces événements n'a conduit à un dépassement de la valeur limite journalière, un résultat inédit depuis le début des mesures de ce polluant en 1998.

Stick'AIR: protéger la santé des plus fragiles

Le bilan de la qualité de l'air 2025 dépeint ainsi la réalité contrastée de la pollution atmosphérique. Les chiffres confirment que la pollution de fond marque le pas à Genève et ce résultat réjouissant encourage à poursuivre les actions cantonales qui ciblent les émissions locales à la source dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'actions volontaristes. Pour autant, le canton n'échappe pas totalement au risque ponctuel de smog favorisé par un épisode météorologique défavorable. Ainsi, le pic d'ozone qui a atteint en zone suburbaine $223 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (pour une limite légale de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$) le 12 août 2025 a entraîné l'activation du dispositif Stick'AIR à un palier intégrant la réduction de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute, la circulation différenciée et la gratuité temporaires des transports publics, une première en Suisse pour cette mesure incitative. Ces actions immédiates sont prévues et mises en œuvre par le canton pour protéger la santé de la population - en particulier celle des enfants et des personnes âgées ou fragilisées - en intervenant de manière réactive sur le trafic motorisé, la principale source locale. Cet épisode rappelle ainsi à tout un chacun qu'il vaut la peine d'être bien préparé: à la veille de l'été, lorsque le risque de pic d'ozone ne peut être exclu, être équipé d'un macaron Stick'AIR et s'abonner à un dispositif d'alerte par email ou de notification avec l'app Air2G2 permet d'éviter les mauvaises surprises en cas de smog.

[Pour tout savoir sur le dispositif Stick'AIR](#)

Pour tout complément d'information: Mme Aline Staub Spörri, directrice du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), DT, T. +41 22 388 80 41.